

Département de l'Aude Arrondissement de Narbonne Délibération n° D2025-10-30-40 Conseillers municipaux en exercice : 14 Convocation en date du 24 octobre 2025	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – EGALITÉ – FRATERNITÉ Commune de SAINT LAURENT DE LA CABRÉRISSE <u>Conseil Municipal du 30 octobre 2025</u> Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Xavier DE VOLONTAT, Maire. Présents : de VOLONTAT Xavier, BONNERY Patrick, BENSEN Christian, FABRE Éric, CROS Francette, RAMONE Jean-Luc, CROUSILLAC Pascal, LABADIE Pierre, DAYER Christine, CHORTO Christiane, Absents : VIDAL Mathilde, POUS Joël Empêchés : CLAYRAC Georges, CASSIGNAC Fabien. Procurations : CLAYRAC Georges à FABRE Eric, CASSIGNAC Fabien à DAYER Christine. Secrétaire de séance : CROUSILLAC Pascal.
---	---

OBJET :	DEMANDE DE SUBVENTION AU SYADEN POUR DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de présenter le dossier de demande de subvention au SYADEN, concernant l'éclairage public pour la rénovation Avenue de Narbonne, dans le cadre des travaux d'effacement des lignes électrique et du projet de requalification et sécurisation de la route départementale en traversée d'agglomération. Dans le cas de travaux de rénovation : ce projet s'inscrit dans le cadre d'économies d'énergie. La commune demande donc par principe le montant maximum de subvention qu'autorise le règlement d'interventions financières du SYADEN. Des frais de gestion et d'accompagnement à hauteur de 5% du montant HT de la facture (plafonné à un montant maximal d'opération de 25 000€ HT) seront appliqués. Une convention entre le SYADEN et la Collectivité rappelant les engagements financiers sera jointe au courrier de notification. La collectivité devra la retourner signée au SYADEN avant de procéder à la demande de liquidation. La Commune est inscrite à la mission DIAG-EP du SYADEN, comme décidé en conseil municipal le 14 avril 2025, en sa délibération N°D2025-04-14-09. Une mise en concurrence sera effectuée par voix consultative, sur la base du cahier des charges établi par le SYADEN. Le dossier complet sera soumis au SYADEN pour validation. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer. LE CONSEIL MUNICIPAL <u>Qu'il</u> l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention type au SYADEN et à signer tous les documents relatifs à la suite de ce dossier, Autorise, dans le cas d'une rénovation, le SYADEN à collecter les Certificats d'Economies d'Energie inhérents à ce projet, Sollicite une subvention du SYADEN au taux maximum du montant de la dépense, Désigne Mme LAROUSSINIE, DGS, en qualité de référent de la commune pour le suivi de cette opération, S'engage à assurer la publicité de l'accompagnement du SYADEN (technique et financier) pour la réalisation des travaux (panneau de chantier à minima ainsi qu'un communiqué de presse, bulletin d'information municipal...). Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0
---------	--

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus. Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication. Pour extrait certifié conforme.

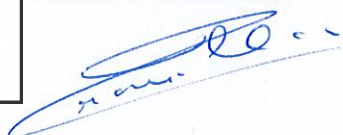
Envoyé en préfecture le 31/10/2025

Reçu en préfecture le 31/10/2025

Publié le

ID : 011-211103510-20251030-D2025_10_30_40-DE

La secrétaire de séance,
Pascal CROUSILLAC



Le Maire,
Xavier de VOLONTAT

